

VGP Formations

Zone Industrielle du Plessis Beuscher
35220 Châteaubourg
Email : cecile.lecorre@vgp-online.fr
Tel : +33642652951



Formation aux vérifications réglementaires des nacelles - en présentiel

La formation VGP Nacelles permet aux participants d'acquérir les connaissances nécessaires pour réaliser la Vérification Générale Périodique, la mise en service et la remise en service des nacelles, conformément à la réglementation en vigueur. Elle se compose d'une partie théorique, abordant les obligations légales, le fonctionnement des nacelles et la méthodologie de contrôle, et d'une partie pratique, incluant l'inspection sur site, l'analyse des anomalies et la rédaction d'un rapport de VGP.

Durée: 7.00 heures (1.00 jour(s))

Profils des apprenants

- Agents techniques
- Techniciens de maintenance
- Responsables HSE
- Toute personne qui souhaite pouvoir contrôler les nacelles

Prérequis

- Avoir minimum 18 ans
- Maîtrise du français (oral et écrit)

Accessibilité et délais d'accès

Le délai d'accès à la formation est variable. Il dépend des formations qui sont prévues dans les semaines à venir. Le délai de réponse pour les formations intra-entreprises varie selon vos disponibilités et celles de nos formateurs. La formation est accessible en moyenne sous 1 à 4 semaines après validation du dossier (en fonction des disponibilités et du financement)

Qualité et indicateurs de résultats

Taux de réussite: 96%

Taux de satisfaction: 97%

Objectifs pédagogiques

- Comprendre la réglementation en vigueur relative aux nacelles élévatrices, incluant les obligations légales, les normes applicables et les responsabilités des intervenants.
- Maîtriser les principes de la vérification générale périodique des nacelles, en identifiant les éléments à contrôler (bras, flèche, ciseaux ou mât vertical, plateforme et garde-corps,...), les méthodes d'inspection et les critères de conformité.
- Appliquer les procédures de contrôle : réaliser un contrôle conforme aux exigences réglementaires, rédiger un rapport de vérification (papier et digital avec le VGPAD - application pour effectuer les contrôles)

Contenu de la formation

VGP Formations

Zone Industrielle du Plessis Beuscher
35220 Châteaubourg
Email : cecile.lecorre@vgp-online.fr
Tel : +33642652951



- Partie théorique :
 - Présentation des objectifs de la formation
 - Réglementation et obligations légales
 - Obligations légales en matière de VGP (Code du travail, arrêtés et normes applicables) : la Directive Machines 2006/42/CE, l'arrêté du 1er mars 2004 article R 4323-22 à R 4323-28 du code du travail et les normes ISO 18878:2025 + 280-1 et 280-2
 - Rôle et responsabilités de l'employeur, du contrôleur, du chef de parc
 - Fréquence des vérifications et tenue du registre de sécurité
 - Présentation des nacelles élévatrices
 - Typologie : nacelles automotrices, sur porteur, à mât vertical, articulées, ciseaux, etc.
 - Principaux composants : châssis, bras, plateforme, commandes, stabilisateurs, vérins,..
 - Principes de la Vérification Générale Périodique
 - Méthodologie du contrôle : visuel, fonctionnel, essais de sécurité
 - Dispositifs de sécurité obligatoires
 - Arrêts d'urgence, limiteurs de charge et de course, avertisseurs sonores/lumineux
 - Systèmes de verrouillage et de stabilisation
 - Rédaction et archivage du rapport de VGP
 - Contenu obligatoire du rapport
 - Archivage et obligations documentaires
- Partie pratique :
 - Inspection sur site d'une nacelle
 - Inspection visuelle complète
 - Vérification de l'état structurel (bras, articulations, plateforme)
 - Contrôle de l'usure, corrosion, fissures, soudures, déformations
 - Vérification de la plaque constructeur, des marquages et consignes
 - Contrôle fonctionnel de l'équipement
 - Test des mouvements : montée, descente, rotation, translation
 - Vérification des commandes au sol et en nacelle
 - Essai des arrêts d'urgence, limiteurs, détecteurs d'inclinaison
 - Essais en charge
 - Vérification des éléments hydrauliques et électriques
 - Contrôle des flexibles, vérins, raccords, niveaux
 - Inspection des câbles, boîtiers, batteries et connexions
 - Détection d'éventuelles fuites ou anomalies mécaniques
 - Rédaction d'un rapport de VGP
 - Présentation collective et correction

Organisation de la formation

Équipe pédagogique

L'équipe pédagogique est composée d'ingénieurs spécialisés en hydraulique et de contrôleurs VGP expérimentés.

A la suite de la formation, vous aurez le numéro de téléphone de votre formateur, vous pourrez l'appeler si vous avez des questions techniques. Toute l'équipe de VGP Formations se tient à votre disposition afin de répondre à vos questions avant, pendant et après la formation.

Ressources pédagogiques et techniques

- Accueil des apprenants dans une salle équipée et dédiée à la session de formation
- Contenus pédagogiques diffusés via vidéoprojection
- Malette avec le cours remise à chaque stagiaire
- Cas pratique avec une nacelle
- Livret INRS
- Un rapport de contrôle pour le cas pratique
- Utilisation du VGPAD (application pour effectuer les contrôles) pour faire des contrôles digitalisé
- Espace apprenant sur Digiforma

VGP Formations | Zone Industrielle du Plessis Beuscher Châteaubourg 35220 | Numéro SIRET : 49115955400014 |
Numéro de déclaration d'activité : 53350868535 (auprès du préfet de région de : Rennes, Bretagne)

VGP Formations

Zone Industrielle du Plessis Beuscher
35220 Châteaubourg
Email : cecile.lecorre@vgp-online.fr
Tel : +33642652951



Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Avant la formation: Planification des sessions (présentiel, pratique sur site). Communication sur les objectifs et le programme de formation.
- Pendant la formation: Feuille de présence signée par les participants. Respect du programme pédagogique prévu. Suivi des interactions et engagement des apprenants.
- Après la formation: Remise des supports pédagogiques et attestations de suivi. Enquête de satisfaction immédiate (formulaire, feedback oral). Vérification des acquis via un test et une mise en situation sur le plateau technique.

Modalités de certification

Obtenir une note >50% de bonnes réponses à l'évaluation théorique soit avoir 10/20 au QCM.

Il est attendu qu'à la fin de la formation, le stagiaire connaisse la réglementation et sache faire le contrôle d'une nacelle en respectant la réglementation en vigueur.

Article R4323-3 : "La formation à la sécurité dont bénéficient les travailleurs chargés de l'utilisation ou de la maintenance des équipements de travail est renouvelée et complétée aussi souvent que nécessaire pour prendre en compte les évolutions de ces équipements."

VGP Formations a déterminé que la certification est à renouveler tous les 5 ans.